

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Arrondissement de
Villefranche de Rouergue

Date convocation : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :
en exercice 29
présents 19
votants 25

COMMUNE DE DECAZEVILLE

Conseil Municipal

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur François MARTY.

Présents : François MARTY - Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE- Romain SMAHA - Christian LACOMBE - - Christian NICKEL - Emile MEJANE - Maurice ANDRIEU - - Christian MURAT - Robert GARCIA - Monique FARRET - Patrick INNOCENTI - Anne -Marie CUSSAC - Isabelle JOUVAL - Ramiro ROCCA - Jean-Pierre VAUR - Christian ROUSSEL - Christine COUDERC - Pascal MAZET - Florence BOCQUET

Procurations : Sylvie TARBOURIECH à Romain SMAHA - Marie-Hélène MURAT GUIANCE à François MARTY- Guy DUMAS à Christian LACOMBE - Janine CHRISTOPHE à Evelyne CALMETTE- Véronique DESSALES à Anne -Marie CUSSAC- Virginie AGUIAR à Emile MEJANE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Romain SMAHA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2023 / 02 / 03 extrait du registre

CANTINE SCOLAIRE : TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Vu le CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2023 ,

Monsieur le maire rappelle que les tarifs sont fixés pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024. Il donne les propositions pour l'année scolaire 2023/2024 avec une augmentation variant de 3,4 à 12 % :

TARIFS CANTINE	Tarifs en € Année scolaire 2022/2023	Tarifs Année scolaire 2023/2024
Résident commune : 4 repas/semaine (=DP)	3,06	3,25
Résident commune : 1 à 3 repas/semaine (= occasionnel)	3,65	3,87
Repas mercredi pendant l'accueil extrascolaire	4,11	4,25
Résident hors commune Decazeville	4,35	4,87
Repas ULIS – toutes communes	3,06	3,25
Supplément repas réservé hors délai* (en sus du prix du repas)	2	2

Le conseil municipal, par 4 voix contre (Jean-Pierre VAUR, Christian ROUSSEL, Pascal MAZET et Florence BOCQUET) et 21 voix pour décide :

Accusé de réception en préfecture
012-211200894-20230228-202302_03-DE
Reçu le 02/03/2023

Publié le 1/03/2023
Envoyé en Sous Préfecture le 21/03/2023

- d'accepter cette proposition et de valider les tarifs décrits ci-dessus de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

- de charger M. le maire de sa mise en application cette décision

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

